

21 Grande rue
25170 CHAUCENNE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAUCENNE
DU 5 JUIN 2026 A 20H

Président de séance : Étienne PELLEGRINI

Présents : Étienne PELLEGRINI, Jérôme RADAZ, Agnès ALLIER, Mohammed OUBENAÏSSA, Bernard MERGER, Claire MAILLE, Edith POTEY, Adrien GUDEFIN, Florence RICHARD, Philippe TISSERAND, Yolande MERGER, Julie SIMON, Isabelle HENRIET

Absente excusée : Valérie DRUGÉ a donné procuration à Agnès ALLIER, Philippe GUDOT a donné procuration à Mohammed OUBENAÏSSA

Absents : /

Secrétaire de séance : Claire MAILLE

Date de la convocation : 29/05/2026

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents : 13

Suffrages exprimés : 15

I/ DÉLIBÉRATIONS

N° 2026/053

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2026

Le procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal en date du 20 mai 2026 est soumis à l'approbation des Conseillers Municipaux. Les élus sont invités à faire savoir s'ils ont des observations particulières à formuler sur ce document.

Aucune remarque formulée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le procès-verbal de la séance en date du 20 mai 2026.

N° 2026/054

DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE

Monsieur le Maire fait état des décisions prises en vertu des délégations qui lui ont été accordées par le Conseil municipal.

- | | |
|------------------------------|------------------|
| • L'Eco Optimum Nettoyage | 600,48 € T.T.C |
| • ADAT : pack cyber-sécurité | 1 418,58 € T.T.C |

Le Conseil prend acte de ces informations.

N° 2026/055

PROJET AIRE DE JEUX – VALIDATION DU PROJET ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le 3^{ème} adjoint présente aux élus le projet de remplacement de l'aire de jeux située à l'école, l'ancienne ayant été démontée car elle ne répondait plus aux normes de sécurité attendues.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- De valider le projet présenté par Monsieur le 3^{ème} adjoint.
- L'autorise à procéder à toutes les demandes de subventions auprès de tous les financeurs potentiels pour ce projet.
- Valide le plan de financement suivant :

Coût du projet T.T.C :	23 318,28 €
DETR (20% du H.T) :	3 886,00 €
CAF :	5 000,00 €
Département :	montant à définir
Fonds propres :	14 432,28 € maximum en fonction du retour du département.

N° 2026/056
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CARITATIVES

Madame la 2^{ème} adjointe indique que chaque année, le CCAS de Chaucenne attribuait un certain nombre de subventions à des associations caritatives.

Le Comité Pour les Actions Sociales (CPAS) s'est réuni le 26 mai dernier et propose aux Conseil municipal l'attribution des subventions suivantes :

Le Liseron :	150,00	€
La Banque alimentaire :	150,00	€
Le Souvenir français :	150,00	€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'attribuer les subventions suivantes :

Le Liseron :	150,00	€
La Banque alimentaire :	150,00	€
Le Souvenir français :	150,00	€

N° 2026/057
MAISON DE MOLLANS - AMO

Monsieur le Maire indique aux élus que dans le cadre de la rénovation énergétique de la maison de Mollans, il convient de définir si nous continuons de faire appel à Grand Besançon Métropole en tant qu'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage.

Un devis à hauteur de 9 060,00 € est présenté.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 2 abstentions des membres présents et représentés, décide de conclure une convention d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage avec GBM pour la suite de l'opération relative à la rénovation de la Maison de Mollans pour un montant de 9 060,00 € et autorise le Maire à signer la convention correspondante.

N° 2026/058
ACCÈS PARCELLE ZE 32 DEPUIS LA RUE DES BARROTS

Monsieur le 1^{er} adjoint rappelle aux élus que par délibération n°2026/039, le Conseil a validé le principe de la création d'un accès à la parcelle ZE 32, propriété du GAEC Henriët, via la rue des Barrots et l'a mandaté afin d'étudier la faisabilité du projet.

En collaboration avec GBM Voirie, le meilleur devis obtenu s'élève à 4500 Euros HT. Le montant du fonds de concours de la commune est estimé à 2 250 € HT sur l'exercice 2027. Le reste étant supporté par GBM.

Il précise que le GAEC a accepté de prendre 25 % du coût des travaux à sa charge.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Fait le choix de l'entreprise Roger Martin à hauteur de 4500€.**
- **Valide la prise en charge de la commune à hauteur de 25 % du montant des travaux, considérant la participation du Gaec Henriet à hauteur de 25% et celle du Grand Besançon Métropole à hauteur de 50 %. La commune refacturera dès 2026 le montant pris en charge au Gaec Henriet.**
- **Autorise Monsieur le Maire ou Monsieur le 1^{er} adjoint à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.**

N° 2026/059

COMPOSITION COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Monsieur le Maire indique aux élus que la Préfecture du Doubs a soulevé la nécessité de reprendre une délibération concernant la composition de la Commission d'Appel d'Offres, celle prise en mars n'étant pas suffisamment précise ; aucune distinction entre titulaire et suppléant n'était indiquée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, valide la composition de la CAO suivante :

Président de droit : Étienne PELLEGRINI, Maire

Les 6 membres à répartir : Valérie DRUGÉ, Agnès ALLIER, Edith POTEY, Jérôme RADAZ, Mohammed OUBENAÏSSA, Philippe GUDOT

3 membres titulaires : Edith POTEY, Jérôme RADAZ, Philippe GUDOT

3 membres suppléants : Valérie DRUGÉ, Agnès ALLIER, Mohammed OUBENAÏSSA

II/ INFORMATIONS

- **Demande food truck :** reçue en mairie pour une implantation hebdomadaire, Agnès ALLIER contacte le gérant pour davantage de précisions.
- **Panneaux :** présentation de la maquette pour le panneau d'affichage de la bibliothèque ; demande des parents d'élèves de panneau de rappel d'interdiction de fumer aux alentours de l'école
- **Lot de chaises :** Monsieur Mohammed OUBENAÏSSA propose l'achat d'un lot de chaises pour la salle polyvalente. Validé par les élus par 9 voix pour et 5 abstentions.
- **PLUi :** les membres du Conseil sont invités à échanger/réfléchir à une modification éventuelle des zones constructibles / non constructibles (si GBM venait à en faire la demande).
- **Elections des grands électeurs aux sénatoriales :** Étienne PELLEGRINI, Agnès ALLIER et Jérôme RADAZ sont désignés délégués et Isabelle HENRIET, Adrien GUDEFIN et Mohammed OUBENAÏSSA en suppléants.

Tous les points ayant été abordés, la séance est levée à 22h.

Le Maire, Étienne PELLEGRINI



